

Location des passoires thermiques : échéances et sanctions !

OBJECTIFS

- Maîtriser le contenu, les conséquences et le calendrier d'application des multiples restrictions à la location des passoires thermiques devant entrer en application dans les prochains mois et les prochaines années.
- Être capable de guider vos clients dans les décisions à prendre pour anticiper ces mesures.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux promoteurs, aménageurs, lotisseurs, géomètres-experts, notaires, avocats, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, bailleurs sociaux, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation est conçue dans un but d'autoformation. La formation contient des supports de cours, une vidéo introductive précisant les directives, des vidéos explicatives, un forum, un quiz d'auto-évaluation, ainsi que des liens vers des sources d'informations complémentaires.

MOYENS ET OUTILS

La formation se déroule sur l'espace numérique de formation (ENF) du Cnam des Pays de la Loire, permettant la consultation en ligne des ressources et outils.

INTERVENANT

Aline BOSSARD, juriste formatrice au pôle immobilier (ICH Ouest, CRDI, Cami), diplômée Notaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un quiz d'auto évaluation pour valider l'acquisition des compétences sera réalisé à l'issue de la formation.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant

Formation MOOC



Modalité disponible



Dates

A partir du 1^{er} juin 2025

Jusqu'au 31/12/2025



Durée

2h00 de formation



Horaires

Libres



Lieu

A distance



Délai d'accès

Jusqu'à 48h avant le début de la formation.



Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Location des passoires thermiques : échéances et sanctions !

PROGRAMME

I. Logement décent et performance énergétique

- Quels critères ?
- Ancien DPE ou nouveau DPE ?

II. Les premières échéances en août 2022 et janvier 2023

- Qui est vraiment concerné ?
- Par quelles restrictions ?

III. Les échéances de 2025, 2028, 2034

- Pour quels logements ?
- Qui pourra bénéficier de dérogations ?

IV. Les sanctions

- Quelles conséquences pour les bailleurs qui continueraient à louer des passoires thermiques ?

Délai d'accès

Jusqu'à 48h avant le début de la formation.

Tarifs

90 euros / stagiaire

Conditions générales de vente sur le lien [suivant](#)

Contact

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)
02 40 16 46 28
ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pour aller plus loin

- [ICH : catalogue de formation inter-entreprises 2025](#)
- [ICH : catalogue de formation intra-entreprises](#)

Points forts de la formation

- Formation assurée par une juriste experte
- Modalités pédagogiques d'accompagnement
- Présence d'un forum

Taux de satisfaction

94,02 % de satisfaction sur l'ensemble de nos formations courtes en 2024